

Prix de recherche CMPR 2021

Fabian Egli

Responsable communication CMPR

Comme chaque année, le Collège de médecine de premier recours attribuera en 2021 un prix de recherche total de CHF 25 000.– à un ou plusieurs travaux de recherche méritants en médecine de premier recours.

Ce prix permet au CMPR de promouvoir et soutenir la recherche en médecine de premier recours en récompensant un travail de recherche en médecine de premier recours répondant aux critères de **nouveauté**, de **méthodologie** et d'**importance**. Le thème traité doit être important et pertinent pour la médecine de premier recours en Suisse. La soumission de travaux portant sur des thèmes pédiatriques, mais d'une portée plus large sur l'ensemble de la médecine de premier recours est encouragée.

A nouveau, un «Early Career Prize» de CHF 5 000.– sera décerné pour promouvoir plus particulièrement la relève académique en médecine de premier recours. Ce prix s'adresse aux jeunes et futurs médecins de premier recours jusqu'à 6 ans après l'obtention du diplôme fédéral de médecin. Peuvent être soumis les protocoles de recherche ou articles, qui seront jugés sur la base de trois critères: l'idée, le développement et le potentiel du travail déposé de devenir un travail de recherche (si ce n'est pas encore le cas).

Les travaux de recherche déposés sont soumis au jury du Prix de recherche CMPR, composé de 9 membres provenant des instituts ou installés en cabinet.

Les travaux de recherche, articles ou protocoles peuvent être soumis jusqu'au **15 décembre 2020**.

De plus amples informations concernant le Prix de recherche CMPR sont disponibles sur notre site internet: <https://kollegium.ch/fr/recherche-qualite/recherche-en-medicine-de-premier-recours>.

Bourse de démarrage

Le Collège de médecine de premier recours attribuera en 2021 une bourse de démarrage d'un montant maximal de CHF 40 000.– à quatre projets au plus.

– Objectif de la bourse de démarrage: promouvoir le lancement de projets de recherche novateurs ou d'autres nouveaux développements dans le domaine de la médecine de premier recours (médecine interne générale et pédiatrie).

– Les fonds sont conçus comme une aide au démarrage unique.

– Cette bourse s'adresse notamment à de jeunes médecins en formation (médecine interne générale et pédiatrie).

– L'action est limitée à quatre projets par an et le montant maximal alloué à chacun est de 40 000 francs.

Nous attirons votre attention sur le fait que les demandes doivent être soumises au CMPR ([khm\[at\]hin.ch](mailto:khm[at]hin.ch)) en anglais au moyen du formulaire correspondant et être accompagnées d'un budget détaillé. Le délai de soumission est fixé au **31 janvier 2021**.

Les projets déposés sont soumis à un jury indépendant et seront jugés sur la base des critères suivants:

- Innovation et originalité,
- Implication concrète,
- Qualité méthodologique,
- Absence de financement tiers.

De plus amples informations concernant la bourse de démarrage CMPR, ainsi que le formulaire de demande, sont disponibles sur notre site internet: <https://kollegium.ch/fr/recherche-qualite/bourse-de-démarrage-0>.



Responsabilité
rédactionnelle:
François Héritier, CMPR

Correspondance:
Collège de Médecine de
Premier Recours CMPR
Rue de l'Hôpital 15
CP 1552
CH-1701 Fribourg